



DROIT PROTECTON FEMME ENCEINTE

Par **laurencecretel**, le **04/02/2009** à **11:54**

bonjour,

je suis salariée (dans un bureau) depuis 2 ans dans une entrerise du secteur métallurgie. La société a 2 locaux distincts distants de 15km.

Je suis enceinte de 3 mois mais ma grossesse est très difficile : j'ai frôlé la fausse couche, depuis je fais des malaises et je me suis même ouvert l'arcade sourcillière (points de suture) dû à une fatigue importante et à ma grossesse pathologique. Je suis donc en arrêt maladie depuis début janvier ..Mon chef a décidé de me faire déménager de bureau et de ne plus travailler dans les bureaux à 1 km de mon domicile mais à ceux de 15 km plus loin. Quel est mon recours?? Je dois reprendre le 22 février mais mon état ne me permet pas de faire de la route..Puis je demander à rester dans mes anciens locaux, du moins le temps de ma grossesse? Quels sont mes droits sachant que ma convention collective ne prévoit rien et que le courrier que j'ai fait à l'inspecteur du travail a bien l'air de rester sans suites....?!

Merci par avance de vos aides et réponses

Par **jeetendra**, le **04/02/2009** à **12:30**

bonjour, [fluo]prenez rapidement contact avec un avocat [/fluo]spécialisé en Droit du Travail, ou la maison de justice et du droit, il y a à mon humble avis et qui n'engage que moi, harcèlement moral, pressions diverses au vu de votre état (grossesse), l'employeur exagère qund meme, courage à vous, cordialement